



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconstruction de Notre-Dame de Paris

Question écrite n° 31274

Texte de la question

M. Ludovic Pajot attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la reconstruction à l'identique de la flèche de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Cette flèche avait fait l'objet d'une destruction lors de l'incendie qui s'est déclenché dans la cathédrale en avril 2019 et qui avait suscité une très forte émotion chez l'ensemble des Français. Un débat existe sur le sujet entre ceux qui souhaitent que la reconstruction s'effectue à l'identique, suivant en cela les préconisations de l'architecte de l'époque Viollet-le-Duc, et ceux qui voudraient une reconstruction s'alignant sur des projets beaucoup plus contemporains, et parfois même farfelus. Il semblerait qu'un consensus se forme pour que cette reconstruction puisse se faire à l'identique, comme une grande majorité de Français le souhaite, même si des interrogations subsistent encore sur la nature de la charpente notamment. Il appartient désormais à la commission nationale du patrimoine et de l'architecture, composée d'experts du patrimoine et d'élus, de faire le point sur les modalités de ce chantier considérable. Notre-Dame de Paris est bien évidemment en premier lieu un symbole du patrimoine religieux français d'ailleurs trop souvent laissé à l'abandon, mais elle est également un joyau du patrimoine national auquel les Français sont particulièrement attachés, comme en témoigne la générosité qui a pu être constatée suite aux appels aux dons pour participer à sa reconstruction. Dans cette optique, il lui demande donc de bien vouloir lui faire un état des lieux de la situation, ainsi que de lui confirmer que le projet de reconstruction dit « à l'identique » sera bien retenu.

Texte de la réponse

La cathédrale Notre-Dame de Paris était dotée d'une flèche dès l'époque médiévale, démontée lors de la Révolution et remplacée par celle d'Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc au milieu du XIXe siècle. La flèche s'inscrit dans un ensemble architectural et urbain cohérent depuis le Second Empire, et au delà dans le paysage des Rives de la Seine, inscrites au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle fait écho à la flèche de la Sainte-Chapelle. Les couvertures et charpentes de la nef, du chœur et du transept, ainsi que la flèche ont disparu dans l'incendie du 15 avril 2019. Subsistent néanmoins les 12 statues d'apôtres et les 4 symboles des évangélistes qui ornaient la base de la flèche, et qui avaient été déposés dans le cadre du chantier de restauration de la flèche, ainsi que le coq qui était situé à son sommet. Il faut noter que la charpente, la couverture et la flèche de Notre-Dame sont parfaitement documentées : plusieurs relevés particulièrement précis permettent d'en avoir une connaissance quasi-parfaite. La reconstruction de la charpente, des couvertures et de la flèche apparaissent comme une nécessité pour protéger les voûtes des intempéries, assurer la stabilité de la structure de la cathédrale et rétablir la silhouette architecturale de la cathédrale. La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a approuvé, en sa séance du 9 juillet 2020, les propositions de restauration des parties hautes de la cathédrale présentées par les architectes en chef des monuments historiques en charge de la restauration et l'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Ces propositions consistent en une reconstitution des charpentes, des couvertures, de la flèche et de leur décor dans leur état « Viollet-le-Duc », tant du point de vue de la forme que des matériaux (bois pour la charpente et l'ossature de la flèche, plomb pour la couverture et l'épiderme de la flèche). Ce choix impliquera

de prendre toutes les précautions nécessaires en termes de maniement et de conservation du plomb (procédures de protection des ouvriers, récolement des eaux de ruissellement, prévention du risque incendie).

Données clés

Auteur : [M. Ludovic Pajot](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31274

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2020](#), page 4919

Réponse publiée au JO le : [29 décembre 2020](#), page 9707